



AVIS AU CONSEIL N^o 99-05

Objet : Élargissement de la participation du public nord-américain, y compris les peuples autochtones, aux travaux de la Commission de coopération environnementale

Dans le rapport qu'il a soumis à l'attention du Conseil au cours de la session ordinaire que ce dernier a tenue à Mérida, du 24 au 26 juin 1998, le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a indiqué son intention de recommander au Conseil des moyens d'améliorer et d'élargir la participation du public, y compris les peuples autochtones, aux travaux de la CCE.

Comme le prévoit son plan de travail pour 1999, le CCPM a tenu une session ordinaire à Anchorage, en Alaska, le 8 mai 1999, le lendemain d'une séance publique conjointe avec le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Au cours de cette séance, des efforts particuliers ont été déployés pour connaître le point de vue des peuples autochtones des trois pays sur la manière d'améliorer leur participation aux travaux de la CCE.

Par suite de ces rencontres dynamiques et instructives, le CCPM est convaincu que l'apport des peuples autochtones aux travaux de la CCE est aussi nécessaire que précieux. Il constate aussi qu'il faudrait améliorer la participation d'autres groupes dont l'accès aux activités de la CCE a également été restreint. Le Comité est cependant d'avis que la contribution des peuples autochtones est particulièrement importante et qu'elle devrait faire l'objet d'une attention spéciale de la part de la CCE.

Pour ces motifs, le CCPM :

INCITE le Conseil à continuer d'insister sur la nécessité d'améliorer et d'accentuer les activités de renforcement des capacités dans le cadre des programmes de la CCE afin d'accroître la participation du public nord-américain, y compris les peuples autochtones;

CONSIDÈRE que les Comités consultatifs nationaux (CCN) offrent une porte d'entrée au public et que ce lien devrait s'étendre aux peuples autochtones;

ÉLABORERA une proposition qu'il soumettra à l'attention des membres du Conseil au cours de sa session du 27 au 29 juin 1999, laquelle visera expressément la participation des peuples autochtones au Plan de programme et aux activités de la CCE.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 18 mai 1999